



Dispositif EvRP/AAT

Référentiel d'évaluation et de certification du formateur

SOMMAIRE

<u>Préambule</u>	3
1. <u>Les référentiels</u>	3
2. <u>Le parcours de certification du formateur EvRP/AAT</u>	7
2.1 <u>Suivre la formation de formateurs EvRP/AAT</u>	7
2.2 <u>Passer les épreuves certificatives « Dispenser les formations du dispositif EvRP/AAT »</u>	8
3. <u>L’attribution de la certification</u>	11
4. <u>Maintien et actualisation des compétences des formateurs certifiés</u>	11
<u>ANNEXES</u>	12

Préambule

Le référentiel de certification a pour objectif de poser les bases d’une évaluation homogène et reproductible afin de garantir une égalité de traitement de l’ensemble des candidats à la certification « Dispenser les formations du dispositif EvRP/AAT ».

Le présent document rappelle les domaines de compétences attendus et précise les règles d’évaluation appliquées ainsi que les conditions d’obtention de la certification propre au dispositif EvRP/AAT.

Les contenus du dispositif sont susceptibles d’évoluer dans le temps en fonction du contexte réglementaire et/ou technique, ces évolutions feront l’objet d’une mise à jour du présent document.

1. Les référentiels

a. Référentiel d’activité du formateur certifié

Missions	Activités
- Concevoir l’action de formation adaptée au public	Déterminer les objectifs pédagogiques
- Animer l’action de formation	Élaborer et mettre en œuvre les déroulés pédagogiques
- Évaluer les acquis de la formation	Élaborer et mettre en œuvre des modalités et des supports d’évaluation par public
- S’assurer de la mise à jour du contenu de la formation	Actualiser le contenu en tenant compte des évolutions réglementaires et techniques (activité de veille)
	Élaborer des mises en situation pédagogiques

Le formateur certifié est chargé de dispenser les formations à l’analyse des risques professionnels par les approches a priori et a posteriori en se référant **aux prescriptions du dispositif national précisées dans le document de référence « Dispositif de formation à l’évaluation des risques professionnels et à l’analyse des accidents du travail »** disponible sur le site INRS.

Par sa double expertise, pédagogique et technique, le formateur ARP contribue à l’acquisition de connaissances et au développement des compétences permettant aux référents EvRP/AAT de :

- Réaliser tout ou partie des activités qui lui sont attribuées sur le sujet inscrit dans le référentiel d’activité du référent EvRP/AAT ;
- Mettre en œuvre tout ou partie des compétences nécessaires à ses attributions présentées dans les référentiels de compétences nationaux.

Pour cela le formateur EvRP/AAT, en conformité avec les engagements pris par l’entité habilitée:

- Participe à l’analyse de la demande et/ou du besoin du client.
- Vérifie les prérequis et la validité de l’inscription des stagiaires.
- Conçoit les progressions, déroulés et ressources pédagogiques.
- Prépare et anime des actions de formation destinées aux personnes ressources.
- Conçoit des mises en situation pédagogique adaptée aux réalités des apprenants.
- Évalue et certifie les acquis de formation de chaque apprenant.

b. Référentiel de compétences

Dispenser les formations du dispositif EvRP/AAT	
Compétence 1	Structurer un plan d'action en prévention issu d'une analyse d'accident par la méthode de l'Arbre des causes (ADC).
Savoirs Et Ressources associés	Produire une liste de faits à partir du recueil d'informations Organiser les faits pour identifier les causes Proposer des mesures de prévention agissant sur les différentes causes et composantes de la situation de travail. - Définir les objectifs des mesures de prévention (agir sur les causes identifiées lors de l'analyse) - Proposer des mesures ciblant les causes et agissant sur les différentes composantes de la situation de travail (danger, temps d'exposition, protection, environnement, compétences) - Agir sur l'ensemble des différents champs de mesures de prévention : organisationnelles, techniques et humaines - Identifier des mesures liées à l'organisation des secours Ressources ED 6163 « L'analyse de l'accident du travail / La méthode de l'arbre des causes »
Compétence 2	Guider le dirigeant dans la définition de sa stratégie prévention
Savoirs Et Ressources associées	Encadrer l'élaboration de la stratégie prévention en assurant une cohérence des étapes conditionnant : - La réalisation de l'état des lieux, - L'établissement d'une stratégie, - L'assignation des ressources nécessaires. Ressources Outil35 « GPSST : grille de positionnement en santé et sécurité au travail » Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail. - Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022 relatif au document unique d'évaluation des risques professionnels et aux modalités de prise en charge des formations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail par les opérateurs de compétences - Articles L. 4121-3 et suivants du Code du travail Transmettre les conditions favorisant l'adaptation des actions envisagées aux ressources disponibles et à l'organisation de l'entreprise. Ressources ED 902 « Politique de maîtrise des risques Valeurs essentielles et bonnes pratiques de prévention » ED 886 « Principes et pratiques recommandés par la CNAMTS, les CRAM, les CGSS et l'INRS » ED110 « Qui interroger, qui avertir en prévention des risques professionnels » ED6141 « Santé au travail qui fait quoi ? » ED6340 « Comité sociale et économique (CSE) Prerogatives en santé, sécurité et conditions de travail » Outil35 « GPSST : grille de positionnement en santé et sécurité au travail » La lettre d'engagement rédigée à l'issue de la journée dirigeant.

Dispenser les formations du dispositif EvRP/AAT	
Compétence 3	Développer les compétences d'analyse des risques du référent en combinant les démarches d'EvRP et d'AAT
Savoirs Et Ressources associées	Transmettre les objectifs et enjeux de la démarche d'analyse - Eviter la recherche de responsabilités - Etendre l'analyse au-delà du comportement des salariés / pluricausalité - Expliquer l'intérêt de travailler en équipe, importance du consensus, impartialité - Ancrer la culture de prévention dans le fonctionnement de l'entreprise <i>Ressources</i> ED 6013 « Management de la S&ST / Construire vos indicateurs pour atteindre vos objectifs » ED 6014 « Management de la S&ST / Optimisez votre gestion par des objectifs et des indicateurs pertinents »
	Transmettre les repères méthodologiques pour mettre en œuvre la démarche d'analyse des accidents - Avantages et limites des différentes démarches - Information de l'employeur et déclaration de l'AT - Constitution d'un groupe d'analyse pluricompétent - Retour d'expériences et communication - Apport de la démarche à l'analyse a priori - Organisation du suivi et de l'évaluation des actions correctives - Évaluation de la démarche d'AAT pour l'améliorer . Repérer les écarts entre ce qui a été décidé, ce qui a été mis en œuvre et en définir leurs causes, . Capitaliser et valoriser les bonnes pratiques, . Proposer des mesures correctives et d'amélioration de la démarche. <i>Ressources</i> ED6492 « Pourquoi et comment analyser les accidents du travail ? » ED 6481 « Analyser les accidents du travail et agir pour leur prévention » Agir suite à un AT outil 82
	Transmettre les repères méthodologiques pour mettre en œuvre la démarche d'EvRP - Avantages et limites des différentes démarches, approches (par risques, par activité, par postes de travail, par l'analyse des situations de travail...) et méthodes (grilles de choix, matrices, tableau, indices de cotation...), - Repérage des risques à partir : . Des atteintes ayant déjà eu lieu (analyse a posteriori, indicateurs AT/MP des entreprises, plaintes...) . De l'analyse des situations de travail : Définition de la situation de travail (unité de travail, tâches prescrites/travail réel...) Composantes du risque (danger, exposition, dommages...) . De l'expression des salariés . De mesures d'exposition à des nuisances . Des nouvelles exigences réglementaires . Des résultats de recherche présentant des risques émergents... - Définition d'un système de cotation global, consensuel et adapté à l'entreprise prenant en compte des différents systèmes de cotation de risques spécifiques : risques chimiques, RPS... - Formalisation de l'évaluation dans le document unique - Évaluation de la démarche d'EvRP pour l'améliorer . Repérer les écarts entre ce qui a été décidé, ce qui a été mis en œuvre et en définir leurs causes, . Capitaliser et valoriser les bonnes pratiques, . Proposer des mesures correctives et d'amélioration de la démarche. <i>Ressources</i> ED 840 « Évaluation des risques professionnels, aide au repérage des risques dans les PME-PMI » TJ 29 Aide-mémoire juridique « Évaluation des risques professionnels et document unique » OIRA « Outils en ligne pour évaluer les risques professionnels pour les TPE-PME »

Dispenser les formations du dispositif EvRP/AAT	
Compétence 3 <i>(Suite)</i>	Développer les compétences d'analyse des risques du référent en combinant les démarches d'EvRP et d'AAT
Savoirs Et Ressources associées	Transmettre les repères permettant la hiérarchisation des actions de prévention par la rédaction d'un plan d'action structuré - Les critères techniques, sociaux et réglementaires - Efficacité / Stabilité dans le temps / Contrainte pour l'opérateur / Déplacement du risques / Portée - Délais d'application / importance de l'investissement - Conformité à la réglementation en vigueur sur le sujet / Conformité aux principes généraux de prévention Art.L4121-1 et L4121-2 - Le formalisme attendu : acteurs, délais, moyens, suivis, ... Ressources <i>La lettre d'engagement rédigée à l'issue de la journée dirigeant.</i> <i>Article L4121-1 / Article.L4121-2 du Code du Travail</i> <i>ED 8004 «La notion de facteur en prévention des risques professionnels»</i>
	Transmettre les conditions de mobilisation des interlocuteurs à chaque étape de la démarche d'analyse des risques - argumentaires, adhésion des participants, - démarche participative pour aboutir à une analyse pertinente... - critères conduisant au choix du type d'événement faisant l'objet d'une analyse : AT, malaise, presque accident, ... - délégation d'enquête : constitution d'un binôme : fonctionnel sécurité (SDC) / représentant du personnel Ressources <i>- Directive n°89/391/CEE/Loi de transposition du 31 décembre 199 /Décret n°2001-1016/Circulaire n°6 DRT du 18 avril 2002</i> <i>- Référentiel de compétences détaillées des travailleurs décrit dans le présent document</i> <i>- La lettre d'engagement rédigée à l'issue de la journée dirigeant</i> <i>ND 1768-138-90 / ND 1779-139-90</i> <i>Technique de l'ingénieur : SE 3920 : risques professionnels analyse et évaluation pages1 à 10 (2007) ...</i> <i>ND 2233</i>
Compétence 4	Concevoir, animer et évaluer des sessions de formation conformes à la réglementation sur la formation professionnelle continue et aux référentiels nationaux
Savoirs Et Ressources associées	Concevoir les déroulés des formations conformément aux référentiels du dispositif national -Activités pédagogiques -Modalités d'évaluation -Durées, -Messages clé et incontournables, -Ressources, -... Animer les formations conformément aux conditions d'apprentissage d'un adulte en formation. Évaluer les acquis conformément aux modalités définies dans le document de référence. Assurer la veille technique et pédagogique pour un contenu de formation actualisé. Ressources <i>Document de référence dispositif EvRP/AAT</i>

2. Le parcours de certification du formateur EvRP/AAT

Afin de garantir le déploiement d'une offre de formation homogène et de qualité, L'Assurance Maladie Risques professionnels / INRS a élaboré un dispositif de formation permettant :

- Le développement de compétences attendues en action de formation,
- L'évaluation de leur acquisition lors des épreuves certificatives.

Ce chapitre vise à présenter le parcours de certification du formateur EvRP/AAT depuis son inscription au parcours jusqu'à la délivrance du certificat.

- Suivi de l'action de formation de formateur au déploiement des formation EvRP/AAT ;
- Passation des épreuves certificatives.

2.1 Suivre la formation de formateurs EvRP/AAT

Critères d'inscription

Les candidats souhaitant s'inscrire à la formation de formateurs à l'EvRP/AAT, doivent démontrer qu'ils satisfont à l'ensemble des 3 critères suivants :

- Avoir validé les modules d'autoformation « Acquérir les bases en prévention des risques professionnels »,
- Disposer d'une expérience récente de formateur d'adulte : **ingénierie et animation de sessions de formations : conception de déroulé pédagogiques, animation et évaluation des acquis**, d'au moins 2 ans /ou avoir suivi une formation de formateur dans les 2 dernières années ;
- Disposer d'une expérience professionnelle récente dans le domaine de la prévention des risques professionnels, **hors action de formation** ;

La présence de ces prérequis favorise la réussite aux épreuves certificatives.

Un dossier de candidature détaille les justificatifs nécessaires à la validation de l'inscription. Ce dossier est disponible directement sur le site internet de l'INRS. L'examen de la complétude du dossier, l'analyse des pièces transmises et la vérification de l'exactitude des prérequis se font par une commission bipartite réunissant des membres représentants de l'INRS et de l'Assurance maladie risques professionnels.

L'absence de justificatif, les fausses déclarations et la non-conformité aux critères induisent, de fait, la non recevabilité du dossier.

Le stage n'aborde pas les éléments déclarés comme acquis lors des prérequis, à savoir les compétences de concepteur/formateur.

Cette formation de formateurs au déploiement du dispositif national EvRP/AAT se compose :

- D'une réunion préparatoire en visio conférence précédant la formation.
- De travaux préparatoires estimés à 3,5 heures seront à produire avant le démarrage de la formation,
- De 5 jours de formation **en continu** comprenant des apports et des exercices de mises en situation professionnelles,
- Un d'entretien individuel en milieu de parcours entre le stagiaire et l'équipe pédagogique.

Le schéma ci-dessous reprend l'enchaînement des temps de formation.

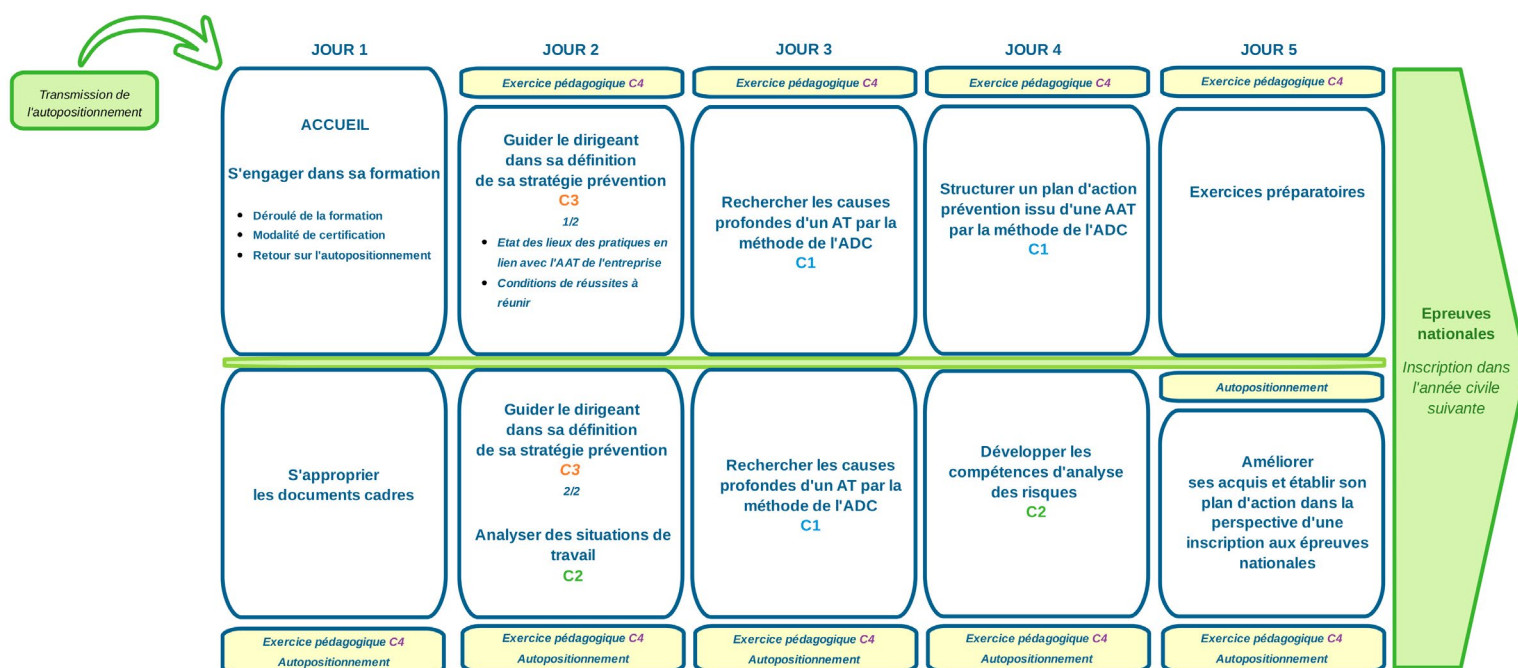


Figure 1 Vue d'ensemble du dispositif de formation de formateurs EvRP/AAT

2.2 Passer les épreuves certificatives « Dispenser les formations du dispositif EvRP/AAT »

La certification des formateurs EvRP/AAT repose sur des mises en situation professionnelle.

Le système d'évaluation permet d'évaluer les compétences indispensables et nécessaires à l'activité du formateur.

Pour évaluer le niveau acquis en formation, deux épreuves sont prévues dans le dispositif de certification.

Qui peut s'inscrire aux épreuves certificatives ?

Deux publics sont ciblés par ce dispositif certifiant.

- Les formateurs ayant suivi la formation « Dispenser les formations du dispositif EvRP/AAT ».
- Les formateurs certifiés au dispositif antérieur EvRP/SDC.

Chacun des deux publics bénéficie d'un parcours spécifique tenant compte des compétences de chacun :

- Des sessions d'**épreuves certificatives nationales** sont proposées aux formateurs ayant suivis la formation « Dispenser les formations du dispositif EvRP/AAT ».
- Des sessions d'**épreuves certificatives à inscription directe** sont proposées aux formateurs certifiés au dispositif antérieur EvRP/SDC.

Déroulé des épreuves certificatives

La description des conditions d'inscription, les modalités d'évaluation et les enchaînements des épreuves sont spécifiques à chacun des deux publics ciblés.

Pour les formateurs ayant suivi la formation « Dispenser les formations du dispositif EvRP/AAT »

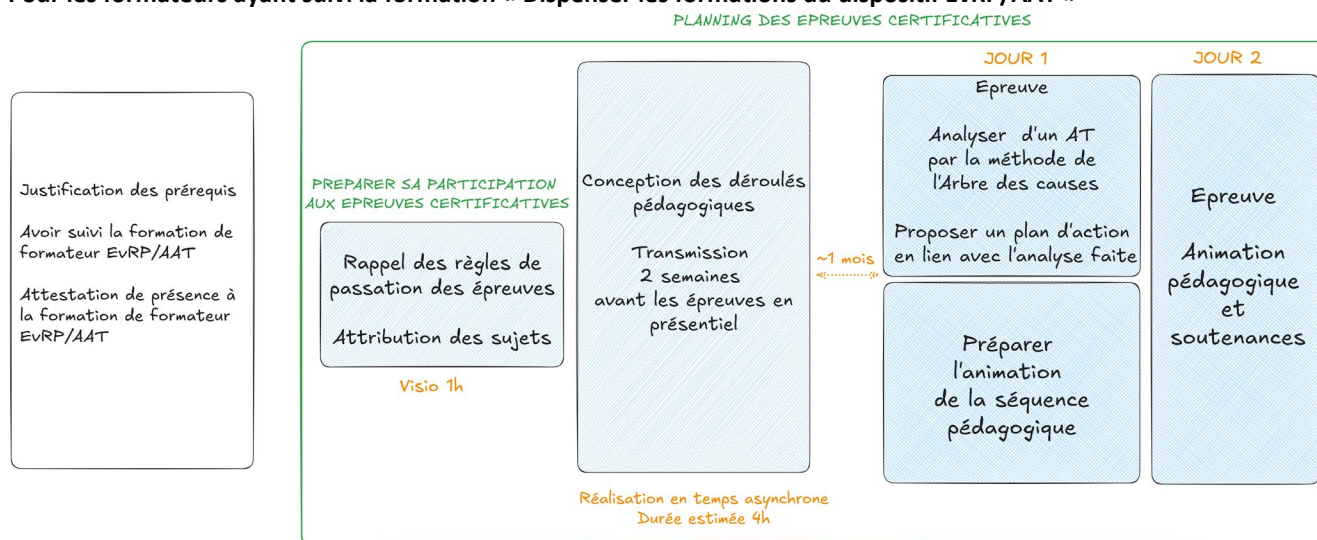


Figure 2 : Déroulé des épreuves certificatives pour les formateurs issus du parcours de formation

Pour les formateurs certifiés EvRP/SDC

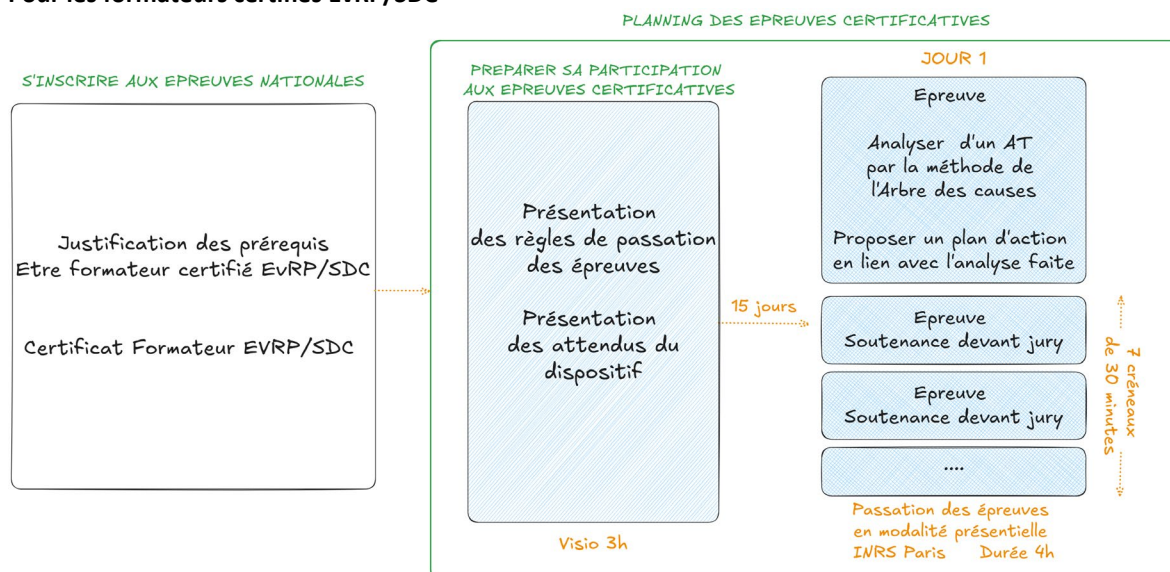


Figure 3 : Déroulé des épreuves certificatives pour les formateurs certifiés EvRP/SDC

Référentiel d'évaluation pour les formateurs ayant suivi la formation « Dispenser les formations du dispositif EvRP/AAT »

Compétences attendus	Épreuves
C1. Structurer un plan d'action en prévention issu d'une analyse d'accident par la méthode de l'ADC.	<i>Nature de l'épreuve</i> Production d'une analyse d'accident et du plan d'actions prévention associé, en vue d'un entretien d'évaluation devant jury. <i>Contenu de l'épreuve</i> A partir d'un accident du travail, le candidat identifie et liste les faits. Il construit l'Arbre des causes (ADC) et identifie les mesures de prévention. Il rédige un plan d'action structuré issu de l'analyse réalisée. <i>Déroulement de l'épreuve</i> Épreuve individuelle de 3h30. Un entretien avec le jury permet au candidat de répondre aux questions et ainsi démontrer de l'acquisition de la compétence visée.
C2. Guider le dirigeant dans la définition de sa stratégie prévention	<i>Nature de l'épreuve</i> Production du déroulé pédagogique de la journée dédiée aux dirigeants. <i>Contenu de l'épreuve</i> Le candidat rédige le déroulé pédagogique de la formation « journée du Dirigeant ». <i>Déroulement de l'épreuve</i> Le candidat démontre de ses connaissances techniques et pédagogiques lors d'un entretien d'évaluation avec le jury.
C3 - Développer les compétences du référent pour analyser les risques en combinant les deux démarches EvRP et AT	<i>Nature de l'épreuve</i> Production d'un déroulé pédagogique à destination du référent EvRP/AAT en lien avec le sujet attribué et animation d'une séquence issue du déroulé devant jury. <i>Contenu de l'épreuve</i> A partir d'un sujet attribué, le candidat rédige un déroulé pédagogique à destination du référent EvRP/AAT.
C4. Concevoir, animer et évaluer des sessions de formation conformes à la réglementation sur la formation professionnelle continue et aux référentiels nationaux	Il conçoit les ressources nécessaires et anime pendant 20 minutes une séquence issue du déroulé produit. <i>Déroulement de l'épreuve</i> Dans un premier temps, il conçoit le déroulé pédagogique. Dans un deuxième temps il anime cette séquence devant un jury (20 minutes). Dans un troisième temps, le candidat démontre de ses connaissances techniques et pédagogiques lors d'un entretien d'évaluation avec le jury.
L'entretien d'évaluation global est d'une durée de 25 minutes : environ 10 minutes d'échanges sur les attendus de la compétence n°1, et environ 15 minutes d'échanges sur les attendus des compétences n°2, 3 et 4.	

EPREUVE N°1 / Production d'un plan d'action issu de l'analyse d'un accident du travail analysé par la méthode de l'arbre des causes

Le plan d'action en prévention issu de l'analyse par la méthode de l'arbre des causes d'un accident du travail conçu doit permettre d'évaluer la capacité du candidat à :

- Organisation des faits pour identifier les causes selon la méthode attendue
- Proposition de mesures de prévention agissant sur les différentes composantes de la situation de travail et portant sur les domaines Humains, Organisationnels et Techniques
- Hiérarchiser les mesures de prévention par la rédaction d'un plan d'action en prévention issu d'une analyse d'accident par la méthode de l'ADC.

EPREUVE n° 2 / Conception de déroulés pédagogiques et Animation d'une séquence de formation

Les déroulés pédagogiques conçus doivent permettre d'évaluer les capacités du candidat à :

- Élaborer un séquentiel en respectant les référentiels du public ciblé définis dans le document de références,
- Élaborer un séquentiel en tenant compte de la logique d'apprentissage d'un adulte en formation,
- Concevoir les évaluations associées aux objectifs formalisés.

L'animation proposée doit permettre d'évaluer les capacités du candidat à :

- Animer une séquence de la formation en s'adaptant au public,
- Donner du sens à la séquence, notamment en termes de prévention,
- Évaluer l'atteinte des objectifs.

ENTRETIEN D'EVALUATION AVEC LE JURY / Justification de ses choix techniques et de ses partis pris pédagogiques

A la suite de l'animation, le candidat passe un entretien individuel de 25 minutes avec le jury. Cet entretien permet au candidat de justifier ses choix pédagogiques et démontrer de ses acquis techniques.

Au final le candidat a :

- Analysé un accident par la méthode de l'arbre des causes et proposé des actions de prévention en lien avec l'analyse produite ;
- Conçu des déroulés pédagogiques ;
- Animé une séquence de formation ;
- Justifié de ses choix techniques et pédagogiques.

Référentiel d'évaluation pour les formateurs certifiés EvRP/SDC

Compétences attendus	Épreuves
C1. Structurer un plan d'action en prévention issu d'une analyse d'accident par la méthode de l'ADC.	<i>Nature de l'épreuve</i> Production d'une analyse d'accident et du plan d'actions prévention associé, en vue d'un entretien d'évaluation devant jury. <i>Contenu de l'épreuve</i> A partir d'un accident du travail, le candidat identifie et liste les faits. Il construit l'Arbre des causes (ADC) et identifie les mesures de prévention. Il rédige un plan d'action structuré issu de l'analyse réalisée. <i>Durée</i> Épreuve individuelle de 3h30. 15 minutes d'entretien avec le jury permettront au candidat de répondre aux questions et ainsi démontrer de l'acquisition de la compétence visée.
C2. Guider le dirigeant dans la définition de sa stratégie prévention	<i>Nature de l'épreuve</i> Production du déroulé pédagogique de la journée dédiée aux dirigeants. <i>Contenu de l'épreuve</i> Le candidat rédige le déroulé pédagogique de la formation « journée du Dirigeant ». <i>Durée</i> Le candidat démontre de ses connaissances techniques et pédagogiques lors d'un entretien d'évaluation de 10 minutes avec le jury.
Le candidat démontre de ses connaissances techniques et pédagogiques lors d'un entretien de 25 minutes avec les membres du jury.	

ÉPREUVE N°1 / Production d'un plan d'action issu de l'analyse d'un accident du travail analysé par la méthode de l'arbre des causes

Le plan d'action en prévention issu de l'analyse par la méthode de l'arbre des causes d'un accident du travail conçu doit permettre d'évaluer la capacité du candidat à :

- Organisation des faits pour identifier les causes selon la méthode attendue
- Proposition d'actions en prévention agissant sur les différentes composantes de la situation de travail et portant sur les domaines Humains, Organisationnels et Techniques
- Prioriser un plan d'action en prévention issu d'une analyse d'accident par la méthode de l'ADC.

ÉPREUVE n° 2 / Conception d'un déroulé pédagogique

Le déroulé pédagogique conçu doit permettre d'évaluer les capacités du candidat à :

- Élaborer un séquentiel en respectant le référentiel de compétences du public dirigeant définis dans le document de références,
- Élaborer un séquentiel en tenant compte de la logique d'apprentissage d'un adulte en formation,
- Concevoir les évaluations associées aux objectifs formalisés.

ENTRETIEN D'EVALUATION AVEC LE JURY / Justification de ses choix techniques et de ses partis pris pédagogiques

Le candidat passe un entretien individuel de 25 minutes avec le jury. Cet entretien permet au candidat de justifier ses choix pédagogiques et démontrer de ses acquis techniques.

Au final le candidat a :

- Analysé un accident par la méthode de l'arbre des causes et proposé des actions de prévention en lien avec l'analyse produite ;
- Conçu un déroulé pédagogique ;
- Justifié de ses choix techniques et pédagogiques.

3. L'attribution de la certification

a. Les modalités d'obtention de la certification

L'acquisition des 4 compétences démontre la capacité du formateur à dispenser les formations selon les exigences du dispositif national EvRP/AAT. Elle prévaut à l'obtention de la certification.

Les évaluations se font grâce aux grilles qui dans un souci de transparence sont remises aux stagiaires avant les épreuves.

b. Les modalités de communication des résultats

Les résultats sont communiqués par courrier électronique dans un délai de 30 jours après passage de la dernière épreuve. Le candidat peut obtenir un entretien individuel avec le responsable des épreuves s'il en fait la demande.

c. Les modalités de rattrapage

Pour les candidats ayant suivi le parcours de formation : En cas d'échec à des épreuves, des sessions uniques de rattrapage seront proposées.

Pour les candidats ayant participé aux épreuves certificatives directes : En cas d'échec à tout ou partie des épreuves, **aucun rattrapage n'est proposé**. Le candidat pourra :

- Soit s'inscrire à une formation de formateur INRS,
- Soit se présenter à une autre session d'épreuves certificatives directes.

4. Maintien et actualisation des compétences des formateurs certifiés

Le formateur souhaitant maintenir et actualiser ses compétences et ainsi proroger sa capacité à dispenser les formations portées par le dispositif national, doit s'inscrire aux journées de regroupement des formateurs certifiés EvRP/AAT proposées par l'INRS. Cette formation doit être suivie dans un délai maximum de 3 ans à partir de la date d'émission de son certificat.

Afin de valider son inscription, le formateur certifié EvRP/AAT doit démontrer d'une activité de formation en lien avec le dispositif national EvRP/AAT.

Les modalités d'inscription, de justification d'acquisition des prérequis sont détaillées sur la fiche programme du stage « Journée de regroupement des formateurs certifiés EvRP/AAT » téléchargeable sur le site internet de l'INRS.

ANNEXES

Pour les formateurs ayant suivi la formation « Dispenser les formations du dispositif EvRP/AAT »

Grille de certification			
Domaine de compétences visés	Livrables attendus Le candidat a ...	Critères d'évaluation	Niveau d'acquisition A/NA
C1. Structurer un plan d'action en prévention issu d'une analyse d'accident par la méthode de l'ADC	Analysé un accident en produisant : - un ADC, - un plan d'actions.	1.Le stagiaire construit un ADC s'appuyant sur : - des faits mesurables, observables / rédigé sous forme affirmative et simple : sujet, verbe au présent, complément, absence d'adverbe / une seule idée par fait - une représentation graphique ordonnée construite de droite à gauche et structurant l'enchaînement par une logique de causes à effet utilisant les modalités de conjonction et disjonction. 2. Le stagiaire rédige un plan d'action en proposant des mesures ciblant les causes et agissant sur les différentes composantes de la situation de travail.	☐ A ☐ NA
	Commentaires /		
C2. Guider le dirigeant dans la définition de sa stratégie prévention C3. Développer les compétences du référent pour analyser les risques en combinant les deux démarches EvRP et AT C4. Concevoir, animer et évaluer des sessions de formation conformes à la réglementation sur la formation professionnelle continue et aux référentiels nationaux	Produit de déroulés pédagogiques.	Le stagiaire construit des déroulés pédagogiques - dont les objectifs pédagogiques sont univoques et atteignables en cohérence avec les référentiels - dont la progression pédagogique s'articule de manière fluide et cohérente - intégrant des modalités de mise en œuvre, des outils d'évaluation formative et sommative adaptés - respectant une logique d'apprentissage, en diversifiant les méthodes et les situations pédagogiques	☐ A ☐ NA
	Commentaires /		
	Animé une séquence de formation.	Le stagiaire propose une animation : - en adéquation avec le déroulé conçu et les référentiels - adaptée au public - démontrant de ses savoirs technique	☐ A ☐ NA
	Commentaires /		
Compétences 1. Compétence 2. Compétence 3. Compétence 4.	Justifié lors de l'entretien d'évaluation de ses savoirs techniques et de ses choix pédagogiques.	Le stagiaire démontre en entretien de sa maîtrise des règles techniques, méthodologiques sur le sujet de l'analyse des risques professionnels et de sa transformation en contenu pédagogique.	☐ A ☐ NA
	Commentaires /		
Avis du jury pour l'acquisition des compétences C1, C2, C3 et C4.			
☐ Favorable			
☐ Défavorable			

Pour les formateurs certifiés EvRP/SDC

Grille de certification			
Domaine de compétences visés	Livrables attendus Le candidat a ...	Critères d'évaluation	Niveau d'acquisition A/NA
C1. Structurer un plan d'action en prévention issu d'une analyse d'accident par la méthode de l'ADC	Analysé un accident en produisant : - un ADC, - un plan d'actions.	1. Le stagiaire construit un ADC s'appuyant sur : - des faits mesurables, observables / rédigé sous forme affirmative et simple : sujet, verbe au présent, complément, absence d'adverbe / une seule idée par fait - une représentation graphique ordonnée construite de droite à gauche et structurant l'enchaînement par une logique de causes à effet utilisant les modalités de conjonction et disjonction. 2. Le stagiaire rédige un plan d'action en proposant des mesures ciblant les causes et agissant sur les différentes composantes de la situation de travail.	☐ A ☐ NA
	Commentaires /		
C2. Guider le dirigeant dans la définition de sa stratégie prévention	Produit un déroulé pédagogique.	Le stagiaire construit un déroulé pédagogique - dont les objectifs pédagogiques sont univoques et atteignables en cohérence avec les référentiels - dont la progression pédagogique s'articule de manière fluide et cohérente - intégrant des modalités de mise en œuvre, des outils d'évaluation formative et sommative adaptés - respectant une logique d'apprentissage, en diversifiant les méthodes et les situations pédagogiques	☐ A ☐ NA
	Commentaires /		
Compétences 1. Compétence 2.	Justifié lors de l'entretien d'évaluation de ses savoirs techniques et de ses choix pédagogiques.	Le stagiaire démontre en entretien de sa maîtrise des règles techniques, méthodologiques sur le sujet de l'analyse des risques professionnels et de sa transformation en contenu pédagogique.	☐ A ☐ NA
	Commentaires /		
Avis du jury pour l'acquisition des compétences C1 et C2.			
☐ Favorable ☐ Défavorable			